



# ARTHAZ

Pont-Notre-Dame



N°20



« Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité. Un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté »  
Winston CHURCHILL

**Chères Arthaziennes,  
chers arthaziens,**

Dans notre monde, on trouve 2 catégories de personnes, celles qui voient le verre à moitié vide (pessimistes) et celles qui voient le verre à moitié plein (optimistes).

Certes, ce que nous voyons dans notre société actuelle, ce sont les guerres, les maladies, le chômage, le réchauffement climatique, et surtout le climat d'agressivité partout, chez les jeunes comme en politique, mais également une volonté de repli sur soi.

Alors dans cette ambiance morne et peu joyeuse, les optimistes préfèrent regarder ce qui les rend heureux.

Notre équipe municipale se range dans cette catégorie, nous conservons des ambitions optimistes, même si nous devons reconnaître que les temps sont durs.

Oui, les élus se fatiguent souvent, se découragent parfois, démissionnent de temps à autre...

Oui, les finances sont contraintes, et notre budget 2024 souffre des conséquences de l'inflation.

Oui, sur notre territoire, l'incivilité, les cambriolages, et les difficultés existent.

Nous ne nous voilons pas la face. Toutefois, nous restons fidèles à notre engagement initial, et nous allons continuer à avancer, à faire des projets réalistes, et le tout dans l'intérêt de notre commune.

Nous inaugurons cet été notre belle aire de jeux, qui fait la joie des enfants et des plus grands. Nous sommes ravis d'avoir pu planter 2 arbres de plus de 7 mètres, qui apporteront bientôt un ombrage non négligeable. Nous remercions chaleureusement Monsieur Jean-Marie DEGENEVE, qui nous a grandement apporté son soutien financier pour cette réalisation. A terme, nous ajouterons d'autres arbres qui agrémenteront ce bel espace ludique, sportif et récréatif.

Notre aire de jeux est désormais baptisée « Aire de jeux les Arthos » ! Nous sommes fiers de nos origines gauloises, et nous l'affichons avec bonheur (cf. page...).

Sur un point de vue environnemental, nous sommes heureux du succès des composteurs. L'opération menée par Arve et Salève a été une vraie réussite. Un petit pas pour chacun d'entre nous, mais qui représente beaucoup pour la planète. Nous pouvons nous réjouir de ce que nous faisons chacun à notre niveau. Bien sûr, cela ne suffira pas, mais si nous ne faisons rien, il n'y aura pas de résultat.

Pour ce qui est de l'éclairage public, la rénovation des installations avance à grands pas. La 2ème tranche se termine, et la dernière pourra commencer fin 2024 début 2025. A terme, notre éclairage public sera entièrement rénové. En cas de problème, n'hésitez pas à prévenir le secrétariat de mairie qui se fait le relai des interventions techniques.

Enfin, les incivilités et l'insécurité dans notre commune ne sont pas neutres. Notamment la prolifération des motos non immatriculées, qui pourrissent la tranquillité de notre village. La plupart du temps, ce sont des mineurs qui s'amuse avec ces véhicules, dangereusement, sans se soucier des promeneurs, des animaux, ou même des autres véhicules. La sécurité et le bien vivre ensemble est une priorité de la commune, et je rappelle à toutes fins utiles que les parents peuvent être poursuivis pénalement pour les délits de leurs enfants (article 371-1 du Code Civil sur l'Autorité parentale, et article 1384 du Code Civil sur la responsabilité pénale des représentants légaux). Il est de notre devoir à tous de veiller à ce que nos enfants respectent les règles de vie en société. J'en appelle à votre responsabilité à toutes et tous, et je suis certaine qu'avec un peu de volonté, rien n'est impossible. Néanmoins, je rappelle qu'une Police Pluri Communale est active sur la commune d'Arthaz, et chacun peut faire appel à ce service de proximité pour la sécurité, et que les services de gendarmerie sont également là en cas de nécessité.

Assurément, il fait toujours bon vivre à Arthaz, qui est un village actif et attractif. La vie associative n'est pas inerte, il se passe beaucoup de choses dans notre belle commune vivante, grâce à l'engagement des bénévoles et de la mairie.

Soyez sûrs que l'équipe que vous avez élue en 2020 reste au travail dans un état d'esprit constructif et serein. Malgré le climat anxigène à toutes les strates de la société, nous pouvons œuvrer pour inverser la tendance, dans un désir du bien vivre ensemble.

Alors dans cette humeur positive, nous vous souhaitons, le conseil municipal et moi-même, un bel été, de bonnes vacances, et aussi, en prévision, une belle rentrée 2024 !

Votre Maire,  
Régine MAYORAZ,  
Maire d'ARTHAZ PONT NOTRE DAME.

**Elections Européennes du 9 juin 2024**

Inscrits : 1199  
 Votant : 639 (53,29%)

Nom	Voix	%
Jordan BARDELLA	294	47,19
Valérie HAYER	78	12,52
François Xavier BELLAMY	59	9,47
Marion MARECHAL	46	7,38
Raphaël GLUCKSMANN	43	6,9
Manon AUBRY	28	4,49
Marie TOUSSAINT	24	3,85
Jean LASSALLE	14	2,25
Hélène THOUY	11	1,77
François ASSELINEAU	7	1,12
Jean Marc GOVERNATORI	6	0,96
Nathalie ARTHAUD	3	0,48
Léon DEFFONTAINES	3	0,48
Audric ALEXANDRE	1	0,16
Marine CHOLLEY	1	0,16
Yann WEHLING	1	0,16
Michel SIMONIN	1	0,16
Georges KUZMANOVIC	1	0,16
Florian PHILIPPOT	1	0,16
Guillaume LACROIX	1	0,16

Les 18 autres listes ont obtenu aucune voix

**National**

Nom	%	Sièges
Jordan BARDELLA	31,37	30
Valérie HAYER	14,60	13
Raphaël GLUCKSMANN	13,83	13
Manon AUBRY	13,83	9
François Xavier BELLAMY	7,25	6
Marie TOUSSAINT	5,50	5
Marion MARECHAL	5,50	5

Les autres listes ont aucun siège

Élection législative de la 4<sup>EME</sup> circonscription de la Haute-Savoie1<sup>ER</sup> tour Arthaz Le 30 juin 2024

Inscrits : 1189  
 Votant : 853 (71,74%)  
 Abstention: 336 (28,26%)

Nom	Voix	%
ROCHE Cécile - Extrême gauche	3	0,36%
LEMMO GAUD Barbara - Régionaliste	17	2,02%
LACHENAL Dominique - Union de la gauche	132	15,71%
LUHO Magalie - Rassemblement National	343	40,83%
GIANESELLO Alexandre - Divers centre	26	3,10%
LORENZO Jean-Marc - Divers	0	0,00%
DUBY-MULLER Virginie - Les Républicains	319	37,98%
Blancs	8	0,94%
Nuls	5	0,59%
<b>TOTAL</b>	<b>853</b>	

2<sup>EME</sup> tour Arthaz Le 1<sup>ER</sup> juillet 2024

Inscrits : 1189  
 Votant : 852 (71,66%)  
 Abstention: 337 (28,34%)

Nom	Voix	%
LUHO Magalie -Rassemblement National	375	45,34%
DUBY-MULLER Virginie - Les Républicains	452	54,66%
Votes blancs	22	2,58%
Votes Nuls	3	0,35%
<b>TOTAL</b>	<b>853</b>	

Résultats de la 4<sup>EME</sup> circonscription de La Haute Savoie

	Nom	Voix	%
	LUHO Magalie -Rassemblement National	16911	31,11%
<b>ÉLUE</b>	<b>DUBY-MULLER Virginie - Les Républicains</b>	<b>37452</b>	<b>68,89%</b>
	Votes blancs	1430	2,55%
	Votes Nuls	333	0,59%
	<b>TOTAL</b>	<b>56126</b>	

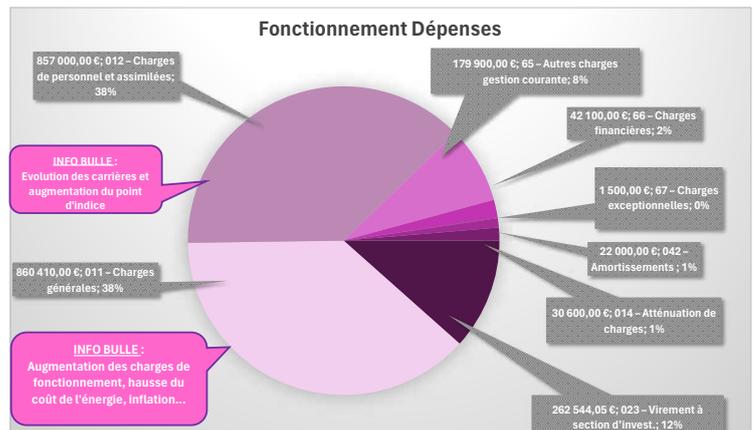
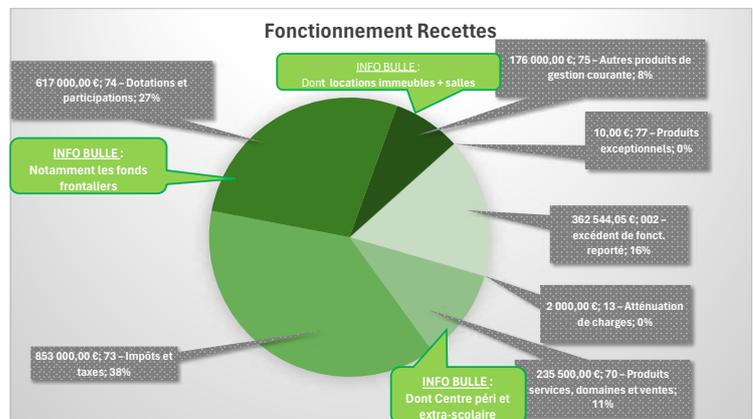
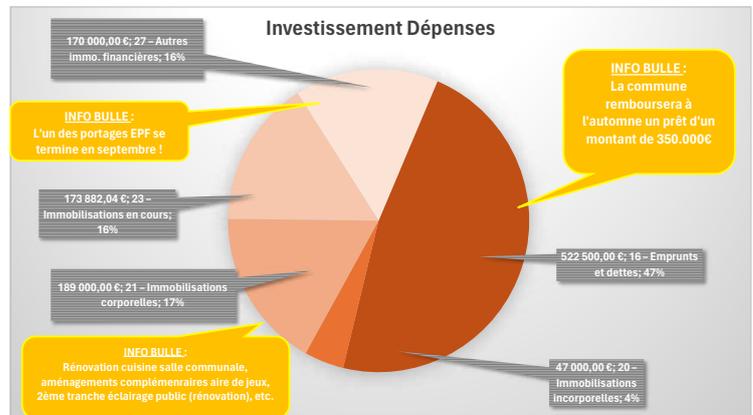
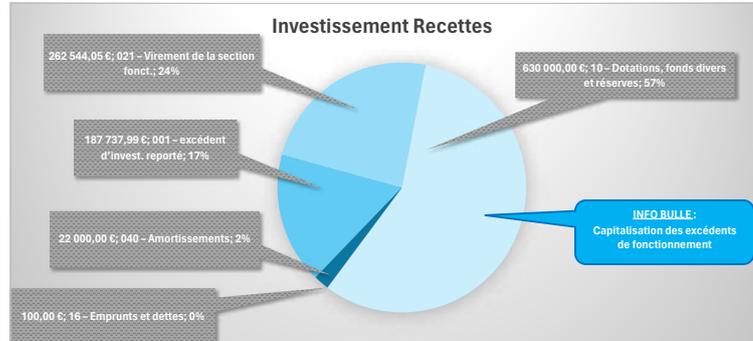
## Graphiques budgétaires 2024

Recettes Investissement	
Chapitre	BP 2024
001 – excédent d'invest. reporté	187 737,99 €
021 – Virement de la section fonct.	262 544,05 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	630 000,00 €
13 – Subv. d'invest.	0,00 €
16 – Emprunts et dettes	100,00 €
040 – Amortissements	22 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 102 382,04 €</b>

Dépenses Investissement	
Chapitre	BP 2024
001 – Solde exécution reporté	0,00 €
10 – Dotations, fonds divers	0,00 €
16 – Emprunts et dettes	522 500,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	47 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	189 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	173 882,04 €
27 – Autres immo. financières	170 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 102 382,04 €</b>

Recettes Fonctionnement	
Chapitre	BP 2024
002 – excédent de fonct. reporté	362 544,05 €
13 – Atténuation de charges	2 000,00 €
70 – Produits services, domaines et ventes	235 500,00 €
73 – Impôts et taxes	853 000,00 €
74 – Dotations et participations	617 000,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	176 000,00 €
76 – Produits financiers	0,00 €
77 – Produits exceptionnels	10,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 256 054,05 €</b>

Dépenses Fonctionnement	
Chapitre	BP 2024
023 – Virement à section d'invest.	262 544,05 €
011 – Charges générales	860 410,00 €
012 – Charges de personnel et assimilées	857 000,00 €
65 – Autres charges gestion courante	179 900,00 €
66 – Charges financières	42 100,00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 500,00 €
042 – Amortissements	22 000,00 €
014 – Atténuation de charges	30 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 256 054,05 €</b>



### Les traditionnels vœux du maire se sont déroulés le 13 janvier 2024 à la salle communale d'ARTHAZ PONT NOTRE DAME

Mme le Maire remercie l'assemblée, les élus ainsi que les pompiers d'avoir répondu à l'invitation.

Mme Le Maire résume les faits marquants de l'année écoulée, et remercie chaleureusement tous les anonymes, les bénévoles, les enseignants, les agents et les élus municipaux qui ont permis, grâce à leur engagement, le déroulement des manifestations communales, diverses et variées, pour petits et grands.

Ensuite, Mme Le Maire donne la parole à Mme La Député et M. le président de la Communauté de Communes Arves et Salève.

Ce fut ensuite le moment de remise des médailles à certains pompiers.

Mme Le Maire souhaite une bonne année 2024 à tout le monde et tous se retrouvent autour du buffet.



## 8 Mai 2024

Peu de monde s'était levé, ce mercredi 8 mai 2024 pour la 79<sup>ème</sup> cérémonie de commémoration de la victoire des forces alliées en 1945.

Mme Le Maire, accompagnée des élus et des pompiers, a déposé une gerbe devant le monument aux morts après avoir fait la lecture du message du Ministre de la Défense.

Après une minute de silence, la Marseillaise a retenti.

La municipalité avait organisé un petit moment convivial à la salle communale autour d'un café, thé et quelques viennoiseries.



## 14 Juillet

Le Comité des Fêtes a organisé la soirée de célébration de la fête nationale au stade de foot. La restauration était assurée par 2 Food Trucks : Chez DOM et Les gaufres de YOYO. A 22 heures 30, un magnifique feu d'artifice a été tiré. Olivier était présent dès 19 heures pour proposer aux Arthaziens de participer à un karaoké. La soirée s'est prolongée tard autour de la buvette très sollicitée. Nous remercions chaleureusement David, Yvan, Aurélien et Noah pour avoir tenu la buvette toute la soirée ainsi que Vanessa et Patricia pour l'organisation.



### Inauguration de l'aire de jeux

L'inauguration de l'« aire de jeu des Artos » située à côté de l'église a eu lieu le vendredi 5 juillet.

De nombreux parents et enfants étaient présents.

Mme Le Maire Régine MAYORAZ, accompagnée des élus municipaux et des élus des communes voisines, a dévoilé l'emblème du parc : une sculpture de l'ours, symbole emblématique de Arthaz.

La sculpture a été réalisée par M. Jean-Christophe RICHARD.

Après avoir remercié tous les partenaires ainsi que les employés communaux qui ont participé à la réalisation de cet espace de jeux, la coupe du ruban tricolore a été réalisée par quelques enfants.

Un grand merci tout particulier à M. Philippe ODE conseiller municipal pour sa contribution au projet.

L'inauguration s'est terminée autour du verre de l'amitié servit à cette occasion

Pourquoi le parc des Artos?

C'est à l'initiative des enfants du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) que l'aire de jeux s'appelle ainsi. Cet ours, que nous trouvons sur le blason de la commune, qui en vieux gaulois se dit « artos », a donné le nom à notre village



## Nous félicitons Mr Georges MOUCHET

En parallèle d'une carrière dans les décors de théâtre puis dans la fonction publique, ce couturier amateur crée des costumes de carnaval qu'il présente depuis 1996 à Venise et Annecy. Cette année, il a décroché le 4e prix dans la Cité des Doges avec un magnifique costume vert d'eau, tout droit sorti d'un conte des Mille et une nuits. Georges portera le costume gagnant ces vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 février au carnaval vénitien d'Annecy. Petit tour d'horizon de ses créations.



## Fin d'année 2023

L'école a pu réaliser plein de très belles sorties grâce à l'aide des parents, de la mairie ou au sou des écoles. Toutes les classes de l'école ont réalisé au moins une sortie scolaire de fin d'année. Nous remercions MME BOUSQUET pour toutes ces années passées dans l'école d'Arthaz. Bonne continuation pour la suite.

## La boîte à livres

C'est ainsi qu'apparaît, en 2024, la première boîte à livres communale d'Arthaz Pont Notre Dame.

La boîte est placée du côté gauche de la mairie sous le porche.

C'est grâce à la présence de quelques CM2 de l'école d'Arthaz que la boîte à livres a été créée ainsi qu'avec l'aide de deux enseignants.

Nous avons donné une nouvelle jeunesse à un meuble vieux de plus de 100 ans et nous sommes fiers de l'avoir recyclé.

Voici les différentes étapes que nous avons réalisées pour arriver au résultat :

- mesurer, découper des étagères
- scier des planches et le fronton
- peindre avec une sous-couche puis mettre de la couleur
- protéger des intempéries en appliquant une lasure
- rédiger les consignes d'utilisation et l'article que vous lisez !

Si vous êtes curieux et que vous aimez les livres, venez la voir !

Garance, Alice, Kirsten, Julia, Naïa, Inès, Nolhan, Dylan, Sohan, Ewen et Aaron



# Rentrée 2024

- **Rentrée des classes : le lundi 2 Septembre 2024**

- **Rentrée des CP au CM2 : 8h20**

Les listes seront affichées le vendredi 30 Août dans l'après-midi (seuls les prénoms et les initiales des noms seront écrits)

- **Le jour de la rentrée: pas de parents dans l'école**

- **Rentrée des maternelles : rentrée échelonnée**

- Rentrée des PS : de 8h20 à 10h00
  - PAS DE CANTINE et PAS D'ECOLE L'APRES-MIDI pour le premier jour
  - 1 seul parent pour accompagner l'enfant
- Rentrée des MS : de 10h15 à 16h30
- Rentrée des GS : à 13h20 (pas d'école le lundi matin, pas de cantine)





## Les Arth'istes



C'est avec grand plaisir que le service enfance accueillera vos enfants le 02 septembre 2024. L'équipe d'animation sera constituée de six agents dont un directeur. Il a pour mission d'organiser et de coordonner les actions mises en place à travers un projet éducatif en direction des enfants de 3 à 12 ans à la fois pendant les temps périscolaires et extrascolaires.



### L'accueil périscolaire



**Quand** : Le matin de 7h30 à 8h30, le midi de 11h30 à 13h30, le soir de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires

**Qui** : Les enfants scolarisés à l'école d'Arthaz

**Où** : Au centre périscolaire Les Arth'istes

### L'accueil extrascolaire

**Quand** : Les mercredis et les jours de vacances du lundi au vendredi et de 7h30 à 18h00

**Qui** : Les enfants scolarisés à l'école d'Arthaz et les enfants des communes extérieures

**Où** : Au centre de loisirs Les Arth'istes



Ouvert depuis 2021, le centre de loisirs accueille de plus en plus d'enfants durant les périodes de vacances et envisage la réalisation de minis séjours pour les années à venir.



### La journée Arthaz Propre

Une cinquantaine de personnes était présente le samedi 16 mars pour participer à la journée Arthaz Propre. En partenariat avec la fédération des chasseurs, qui ont distribué des kits de ramassage (gants, sacs poubelle, et gilets fluos, ...), plusieurs groupes ont déambulé sur la commune afin de récupérer différents objets. Plusieurs remplissages du camion ont été nécessaires pour le ramassage (canapé, pneus, plastiques, bombes aérosols,...). Un grand merci à tous les participants et tout particulièrement à l'association « Les Amis des sentiers Arve et Salève. La matinée se termina en mairie autour du verre de l'amitié



#### Le mot de Guillaume COURSAT de la fédération chasseur74

Tout d'abord je voulais vous remercier pour votre fort engagement pour l'opération « j'aime la nature propre » et vous féliciter pour la réussite de l'opération tant au niveau départemental qu'au niveau local.

La collaboration avec les municipalités a été excellente et le retour de terrain sont tous plus dithyrambiques les uns que les autres. Chapeau bas !

Voici le bilan de l'opération en Haute-Savoie qui s'est tenue le samedi 16 et le dimanche 17 mars :

- 26 ACCA ou AICA participantes
- 29 communes concernées
- **567** personnes ont participé ; dont **77 enfants**

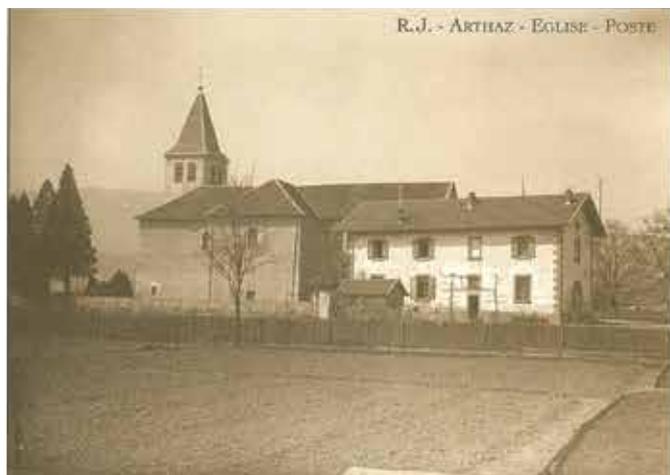
**26,7 tonnes et 239 m<sup>3</sup>** (évaluation) des déchets ont été collectés et évacués.

Excellent travail de proximité avec les municipalités avec un certain nombre de maires présents.



# VIE COMMUNALE

## ARTHAZ AUTREFOIS



## LE RALLYE DES GAZELLES

### Participer au Rallye Aïcha des Gazelles a été une aventure unique

Chaque jour des balises à trouver dans des paysages si différents d'un jour à l'autre. Les cailloux, le sable, les dunes et les pistes étaient notre quotidien, bien loin de nos montagnes de Haute-Savoie.

En quelques mots, nous avons dû mettre notre physique et notre mental à rude épreuve pendant 9 jours.

9 jours à dormir sous une tente et ce malgré les aléas climatiques (chaleur, vent et tempête).

Garder le cap avec uniquement une boussole et des cartes n'est vraiment pas chose facile et nous savons aujourd'hui ce que veut dire le mot «perdu» au milieu du désert.

Cette aventure unique et hors du commun nous aura fait sortir de notre zone de confort !

Nous sommes très fiers d'avoir participé à ce Rallye et d'avoir soutenu les Orphelins de Sapeurs-Pompiers, à qui nous remettons un chèque courant septembre/octobre.

Sans votre soutien, nous n'aurions jamais pu prendre le départ.

Alors MERCI à vous !

Tic & Tac alias Alexandra & Amélie



### Salon des véhicules anciens

Le dimanche 21 avril dernier, Arthaz Entraide a organisé, pour la seconde année une journée des véhicules anciens. En dépit du temps, une centaine de véhicules anciens était présent pour le bonheur des amateurs et des curieux. À l'issue de cette journée, l'association Arthaz Entraide a remis la somme de 5000€ à Gaëlle, lors d'un moment convivial à la mairie le vendredi 14 juin. Cette somme sera utilisée pour l'équipement de son véhicule, lui permettant ainsi de retrouver plus d'autonomie dans ses déplacements.

Un grand merci à nos soutiens et à ceux qui répondent présents lors de nos manifestations !

Lors de l'assemblée générale d'Arthaz Entraide qui s'est tenue le 12 juillet 2024, les nouveaux membres du bureau ont été élu.

Présidente : Mme CHABOD Françoise  
Secrétaire : Mme CHABOD Emilie  
Secrétaire adjointe : Mme FIORELLI Emilie  
Trésorière : Mme FIORELLI Viviane  
Trésorière adjointe : Mme GOMES Céline.

Nos prochaines manifestations pour cette fin d'année : les 7 et 8 décembre « le marché de Noël »



### Le repas des anciens

Comme chaque année, le repas des aînés était de retour.

Dimanche 17 Mars dernier, 90 convives se sont réunis à la salle communale, pour partager un déjeuner servi par l'équipe de Familles Rurales renforcée par plusieurs membres du conseil municipal.

Cette année, l'Espagne était à l'honneur autour d'une paella géante. Au programme également, de nombreux souvenirs qui resurgissent en feuilletant les albums photos des années précédentes.

A la fin du déjeuner, la doyenne de la commune Denise GILLARD 96 ans, et le doyen de la journée Marius MOLLIER 88 ans, ont été chaleureusement félicités par l'assemblée! Nous n'oublierons pas le doyen de la commune, absent pour l'occasion Roger BOCCARD 96 ans.

Encore une belle et conviviale journée où le temps s'est suspendu et durant laquelle chacun s'est retrouvé pour échanger et partager histoires et anecdotes. A vos agendas et à l'année prochaine pour perpétuer ce rendez-vous festif et incontournable !



## Invitation Fête des mères

Le 24 mai 2024 a eu lieu la fête des mères célébrée par Madame la Maire et son conseil municipal organisée avec le comité des fêtes. Nous avons eu le plaisir de fêter les mamans avec une trentaine de mamans, enfants et papas.

Un grand merci aussi à l'horticole Gros et au traiteur Miesset. C'est avec grand plaisir, qu'on se donne rdv l'année prochaine.



## Retour sur les derniers événements organisés par le Sou des Écoles d'Arthaz

Tout d'abord, la fête de Noël a eu lieu le mardi 19 décembre à la salle communale. Un goûter a été proposé aux enfants avant la projection d'un court-métrage de Noël et le marché de Noël des enseignants. A 18h30, les enfants ont entonné des chants de Noël sous le regard de leurs familles. La chorale a été suivie de l'arrivée du père Noël qui a notamment distribué des papillotes. Les familles ont ensuite profité du bar et du stand de restauration à emporter avec la traditionnelle tartiflette et des pizzas.

La grande affluence et la participation de nombreux parents a permis à cet événement d'être un succès!

Ensuite, le samedi 10 février a eu lieu la Carna'Boum : un après-midi haut en couleur animé par le clown salopette et marqué par un concours de déguisement. Les jurys ont récompensé les meilleurs déguisements sur 4 catégories et permis aux vainqueurs de remporter de très beaux lots.

La fête était agrémentée de trampolines extérieurs, un stand de restauration et barbe à papa ainsi qu'un atelier maquillage. Ce fût une manifestation très appréciée et festive grâce aux participants nombreux à être venus déguisés. L'équipe du Sou espère toutefois que les Arthaziens viendront encore plus nombreux l'an prochain!

Suite au week-end Pascal, a été organisée une après-midi récréative agrémentée par une chasse aux œufs en extérieur et la grande tombola ayant permis d'offrir de nombreux lots.

Le 29.06 a eu lieu le spectacle de l'école suivi d'un repas convivial et d'une kermesse pour le bonheur des enfants et de leurs familles.

Pour leur contribution et leur disponibilité tout au long des événements, le Sou remercie la mairie, les différents partenaires, les parents, l'équipe enseignante ainsi que celle du périscolaire.

N'hésitez pas à rejoindre les membres du Sou dans l'organisation des événements : toute contribution est la bienvenue.

Le Sou des Écoles d'Arthaz PND

@ soudarthaz@gmail.com

f Le Sou Des Ecoles Arthaz Pnd

À vos agendas : l'AG du sou aura lieu le mercredi 18 septembre prochain à 20h15 à la petite salle de la mairie.



### A.S.D.C.G.G.74

Association loi 1901 affiliée à l'**association nationale des chasseurs de grand gibier** (ayant le statut de reconnaissance d'utilité publique).

Le but de l'association : le respect de l'animal et de son environnement, le maintien des équilibres naturels, promouvoir la formation théorique des chasseurs, en organisant le brevet grand gibier : (examen de 130 questions portant sur la connaissance des espèces, la forêt, la chasse du grand gibier, les modes de gestion, et la gestion d'un territoire). La préparation de cet examen se fait lors de 11 soirées de formations et une demi-journée en forêt. Formation pratique, avec la prise de participation dans un stand de tir pour assurer l'organisation de 25 à 30 demi-journées de réglage d'armes et de séances d'entraînement au tir sur cible par année. Toutes ces activités sont encadrées et réalisées par des bénévoles. Les fonds que nous récoltons de ces activités nous

permettent depuis quelques années de faire du mécénat.

Soutien au projet Handaventure Léman pour l'aménagement de leur bateau le Toucan en 2019, soutien aux virades de l'espoir en 2020. Soutien à la petite commune de Fontan dans les Alpes Maritimes suite à la tempête Alex en 2021. Aide à la croix rouge au profit de l'Ukraine en 2022. En 2023 nous avons aidé Louis COCHET pour financer une partie de son fauteuil roulant électrique. Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue dans la salle communale d'Arthaz-Pont-Notre-Dame, une somme de 2000 euros a été votée pour aider l'association des Semeurs de Joie qui intervient dans les hôpitaux du département. Le montant de ce mécénat en cinq ans est de plus de quinze mille euros. Notre association a été créée en 1981 et compte 140 membres.

[www.ancgg.org/ad74](http://www.ancgg.org/ad74)  
[asdcgg74@orange.fr](mailto:asdcgg74@orange.fr)



Louis sur son nouveau fauteuil. Photo le DL/F.G.-F.

### Assemblée Générale



Le public à l'assemblée générale du grand gibier à la salle communale d'Arthaz



Le président de la fédération des chasseurs : André MUGNIER  
 Le président de l'association du grand gibier : Christophe DEYA  
 Le trésorier : Rémi JOLIVET

### Saison 2024/2025

Pour la prochaine saison 2024/2025, les cours de l'association Muay Thai Spirit ne se tiendront plus à la salle communale d'Arthaz Pont Notre Dame.

Ils auront lieu désormais à Bonne – au 72 route des Alluaz

### **Horaires:**

1. **Le lundi** de 18h00 à 21h30 : Adultes mixtes
2. **Le mardi** de 12h15 à 13h30 : Lady Body Muay Thai
3. **Le mercredi :**
  1. 10h00 à 10h45 : Baby Muay Thai
  2. 14h30 à 15h30 : Enfants
  3. 16h00 à 17h30 : Juniors
  4. 18h00 à 21h30 : Adultes mixtes

Tél.: 07 61 49 18 81  
[www.muaythaispirit.com](http://www.muaythaispirit.com)



## La journée du plateau de Loëx s'est tenue le 20 juin 2024

Cette année, petite innovation en 2ème partie de journée, en nous déplaçant depuis la ferme Baltassat au Corti de Joany 960, chemin de chez Desbois.

Tous les élèves sont arrivés à vélo à la Ferme Baltassat depuis l'école d'Arthaz et se sont rendu au Corti de Joany 960, chemin de chez Desbois en 2ème partie de journée avant de retourner à l'école.

Nous remercions les personnes accompagnantes et présentes au pique-nique.

### Journée du Plateau - Jeudi 20 juin 2024 Programme pour les élèves de CM2

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	BONNE
9h00 Arrivée à vélo des élèves d'Arthaz PND Accueil des enfants à la ferme Baltassat Atelier France Nature Environnement (FNE)	8h30 Départ de l'école à vélo des élèves de Bonne (48 élèves - encadrement Police Municipale)
9h30 Visite de la ferme et découverte de la fabrication de la farine	9h30 Visite de la ferme Baltassat et découverte de la fabrication de la farine
10h30 Départ à vélo des 28 élèves pour le Corti de Joany (encadrement Police municipale) Atelier corridors écologiques : animation proposée par la Fédération des Chasseurs 74	10h30 Atelier France Nature Environnement (FNE)
12h30 Pique-nique offert par les communes	11h20 Départ à vélo des 48 élèves pour le Corti de Joany (encadrement Police municipale)
13h30 Atelier "fabrication de fromage", animé par Paysalp	Conte à la ferme proposé par la médiathèque de Bonne
14h30 Conte à la ferme proposé par la médiathèque de Bonne	Découverte des animaux du Corti de Joany
Découverte des animaux de la ferme du Corti de Joany	12h30 Pique-nique offert par les communes
15h30 Départ pour l'école d'Arthaz	13h30 Atelier corridors écologiques : animation proposée par la Fédération des Chasseurs 74
	14h30 Atelier "fabrication de fromage", animé par Paysalp
	15h30 Retour pour l'école à vélo (encadrement Police Municipale)

Logo de la Commune de Bonne



## CTENS

Suite au Contrat de Territoire Espaces Naturel Sensible (CTENS) du plateau de Loëx, l'action de restauration de verger a été finalisée. Après avoir restauré un verger à Rossat, la parcelle communale située en bas des échelettes, c'est doté de 9 plantations d'arbres fruitiers.





# animaux-secours

Association Reconnue d'Utilité Publique

284, route de la Basse Arve - 74380 Arthaz  
Tél : (33) 04 50 36 02 80 - Fax : (33) 04 50 36 04 76 - info@animaux-secours.fr  
www.animaux-secours.fr

## Les chiens catégorisés

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », classés en deux catégories distinctes. Elle implique une plus grande responsabilité pour leurs maîtres avec des obligations à connaître et des précautions à prendre.

### Les chiens de catégorie 1

Il s'agit des chiens dits « d'attaque ». La catégorie 1 se compose de 3 types : (est considéré par « type » le croisement de plusieurs races)

- Chiens de type American Staffordshire terrier, également appelés « pit-bulls »,
- Chiens de type Mastiff, également appelés « boerbulls »,
- Chiens de type Tosa.

L'objectif de la loi de 1999 étant de limiter le nombre de chiens de catégorie 1, toute acquisition, cession à titre onéreux ou gratuit, introduction ou importation sur le territoire français est interdite et passible de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.



### Les chiens de catégorie 2

Il s'agit des « chiens de garde et de défense ». La catégorie 2 se compose de 3 races et 1 type :

- Chiens de race American Staffordshire terrier,
- Chiens de race Rottweiler,
- Chiens de type Rottweiler (donc croisement de Rottweiler),
- Chiens de race Tosa.

### Le permis de détention

Depuis le 1er janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document, par la mairie ou la Police Municipale de la commune, est soumise à 3 conditions :

- Posséder une attestation d'aptitude (formation théorique de 7 heures. Pour obtenir la liste des formateurs habilités à dispenser la formation, se renseigner sur le site de la préfecture)
- Faire passer à votre chien catégorisé une évaluation comportementale par un vétérinaire comportementaliste entre 8 et 12 mois.
- Posséder les documents justificatifs de l'identification du chien (carte I-Cad), de sa vaccination contre la rage (passeport), le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile.

Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes. Par exemple, un détenteur de chien dangereux qui ne possède pas son permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que d'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

Ne sont pas autorisées à détenir un chien de catégorie 1 ou 2 :

- Les personnes mineures ou sous tutelle,
- Les personnes condamnées (casier judiciaire non-vierge),
- Les personnes auxquelles on a retiré le droit de possession ou de garde d'un chien.

### Les obligations du propriétaire

Elles diffèrent quelque peu, en fonction de la catégorie de l'animal.

- Pour tous les chiens catégorisés 1 & 2 : Un chien catégorisé doit obligatoirement être muselé et attaché sur la voie publique. Seules les personnes majeures ont le droit de les promener (mais pas seulement le propriétaire du chien)
- Pour les chiens de Catégorie 1 uniquement : leur acquisition, leur cession à titre gratuit ou onéreux, leur importation et leur introduction sur le territoire français sont strictement interdites. La stérilisation est obligatoire. L'accès aux transports en commun, aux lieux publics et les locaux ouverts au public est interdit. Ils peuvent être promenés sur la voie publique (muselés), mais en aucun cas entrer dans des locaux ou demeurer dans les parties communes des immeubles collectifs.

## Nouveaux propriétaires à L'Auberge d'Arthaz



Repris en février dernier, cet établissement qui est à la fois chaleureux et convivial ne manquera pas de vous plaire. Aux commandes, forts de leurs nombreuses années d'expériences éclairées, Jérôme ADOLPHE en salle et Christophe MOREL en cuisine.

Jérôme ADOLPHE a officié durant 11 années au Restaurant Le Christina de Ville-la-Grand et Christophe MOREL 20 années au restaurant Baud de Bonne. Ce duo complémentaire fusionne leurs talents et leurs passions pour offrir à leurs convives une expérience culinaire riche et décomplexée qui ravira à coup sûr vos papilles.

L'auberge vous propose une cuisine traditionnelle revisitée pour mieux satisfaire au goût du jour.

Ainsi, les produits frais et locaux sont mis en avant et sont conservés des classiques tels que du saumon sauvage fumé, chariot de fromages, millefeuilles aux fruits rouges...

Vous pouvez retrouver pour le déjeuner le menu du marché et le menu éphémère pour le dîner.

La carte est disponible midi et soir.

Carte des vins sillonnant les grandes régions Françaises.

L'auberge est ouverte du jeudi au lundi midi & soir.

### Pour 4 personnes

#### Tartare de veau, courgettes grillées

\*4 courgettes

\*1 /2 oignon

\*2 échalotes

\*400 grammes de noix de veau pâtissière

\*Huile de sésame, huile de soja

\*Fleur de sel & poivre

Marche à suivre

\*Tailler 2 courgettes en lanières de 5 min d'épaisseur

\*Tailler 2 courgettes en petits dés de 5 min d'épaisseur

\*Préparation du caviar de courgettes,

- Tailler grossièrement des courgettes en petits dés, faites-les rôtir au four pendant 30 min à 180°.

- Une fois refroidie, mixez-les, assaisonnement ; sel & poivre

\*Faire poêler les lanières de courgettes, dans une poêle bien chaude, huile d'olive et beurre doux.

\*Faire poêlées les courgettes en petits dés, dans une poêle bien chaude, huile d'olive et beurre doux.

\*Préparation de la marinade,

- Coupez un ½ oignon, ainsi que 2 échalotes hachées, sauce soja, huile de sésame, sel & poivre

\*Préparation de la viande,

- Taillez le veau en petits dés, mélangez le veau avec la marinade, quelques minutes avant de le servir.

\*Pour finir, prenez une assiette ronde de préférence pour dresser votre entrée.

Mettre au centre le tartare de veau mariné, avec les courgettes en lanières autour, parsemer les courgettes en petits dés à votre convenance dans l'assiette. Arroser le tout d'un filet de marinade. Fleur de sel & poivre du moulin.

Ajoutez également le caviar de courgette.



## Mise en place d'une police pluri-communale d'Arve & Salève

Dans le cadre du projet de Territoire des axes de mutualisations sont mis en place, et la nécessité de répondre au besoin de renforcer la sécurité et la police de proximité dans certaines communes, en fait partie. Ce service concerne les communes de Reignier-Ésery, Pers-Jussy, La Muraz, Nangy,

Arthaz-Pont-notre-Dame, Arbusigny et Scientrier. Les missions sont celles d'une police de proximité, qui sera présente notamment aux abords des écoles. Priorité est également donnée au stationnement, à la sûreté, aux contrôles routiers, et à la lutte contre les dépôts sauvages. Basés dans des bâtiments mis

à disposition par la commune, et le service géré par Reignier-Ésery, les effectifs sont toutefois placés sous l'autorité du Maire de la commune dans laquelle ils exercent leur fonction. Chaque maire reste donc souverain et pleinement responsable des décisions prises dans le cadre de l'exercice de ses compétences.



## Un nouveau chef de police

Il a pris ses fonctions au mois de décembre. Jonathan Ordonneau est un ancien gendarme qui officie sur le département depuis 2006. Sa première mission est de constituer son équipe et d'en organiser l'activité. Le service comptera trois policiers au total. Un autre agent prendra ses fonctions au 1er mars. Le 3ème est en cours de recrutement.

## Les pouvoirs de police du Maire

**Gardien de l'ordre et de la sécurité locale.** En qualité d'autorité de police dotée de pouvoirs, le maire est chargé, sous le contrôle administratif du préfet, de la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Dans le cadre de son pouvoir de police générale, le maire prend, de manière adaptée et proportionnée, les mesures nécessaires au maintien de l'ordre public. Pour cela, il prend des arrêtés municipaux réglementant la circulation, l'usage du domaine public, veillant à

mettre fin à un trouble ou limiter le risque de trouble à l'ordre public. Le maire est aussi investi de pouvoirs de police spéciale, par des textes spécifiques dans des domaines particuliers tels que l'urbanisme, l'environnement, la voirie, la police des cimetières, la police des animaux dangereux, etc. Le maire établit également des règles pour la gestion des espaces publics, y compris les parcs, les places, et les rues. Cela peut inclure des horaires d'ouverture et de fermeture, des règles de stationnement, et d'autres

dispositions visant à garantir la sécurité et le bien-être des habitants. Le non-respect d'un arrêté de police du maire est une contravention de 1ère classe constatée par procès-verbal. Le maire peut infliger des sanctions administratives en cas de non-respect des règles, et des amendes administratives d'un montant maximal de 500 €, par exemple pour non-élagage et entretien des arbres et des haies donnant sur la voie ou le domaine public, ou encore pour l'occupation du domaine public sans droit ni titre..

### Compostage

Une vente de composteur a eu lieu le 9 avril à la mairie d'Arthaz.

Cette opération proposée par la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) a permis de distribuer une cinquantaine de composteurs avec un petit bac de stockage temporaire des déchets et une notice explicative.

Le compostage permet de réduire le volume de nos ordures ménagères et donc diminuer son coût de traitement. Rapprochez-vous de la CCAS pour obtenir un composteur.



### Proxi Vélo : Le service public pour vous (re)mettre en selle !

Dans le cadre de sa politique mobilité, Proxim iTi (Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes - SM4CC), en lien avec la Communauté de communes Faucigny-Glières, a créé le service Proxi Vélo en juillet 2019. L'objectif de ce service est de déployer un point de location courte et longue durée de vélos à Bonneville, en proposant des tarifs avantageux et les conseils de professionnels pour aider à démarrer, ou redémarrer, la pratique du vélo.



Face au succès rencontré, le service Proxi Vélo s'est étendu, à partir de janvier dernier, sur les trois autres communautés de communes du territoire : Arve et Salève, Pays Rochois et Quatre Rivières. De plus, les types de vélos se sont diversifiés : vélos classiques, vélos à assistance électrique, vélos cargo, remorques, etc. On compte donc désormais 4 agences Proxi Vélo et leurs horaires d'ouverture ont été étendus depuis le mois d'avril.

Sur le territoire de la communauté de communes Arve et Salève, l'agence se situe dans l'ancien bâtiment voyageur de la gare SNCF de Reignier-Esery, 40 rue de Bellecombe.

Vous souhaitez louer un Proxi Vélo mais vous ne pouvez pas venir à l'agence de Reignier ? Deux solutions s'offrent à vous :

Vous pouvez louer votre vélo dans les 3 autres agences Proxi Vélo (Bonneville, Fillinges et La Roche-sur-Foron), avec les mêmes tarifs avantageux, ou réserver directement votre vélo en ligne sur : [www.reservation.proxivelo.fr/connexion](http://www.reservation.proxivelo.fr/connexion)

#### Ses horaires d'ouverture sont les suivants :

##### Avril à octobre :

mardi 14h-19h  
jeudi 15h-19h  
vendredi 15h-19h  
samedi 9h-13h

##### De novembre à mars :

mardi 15h-18h  
jeudi 15h-18h  
vendredi 15h-18h  
samedi 9h-13h

Proxi Vélo, par ailleurs, c'est aussi le développement de stationnements sécurisés pour les vélos (consignes), en partenariat avec les 4 communautés de communes de notre syndicat. L'une d'elles est située à la gare de Reignier.

Là aussi, vous pouvez retrouver ces parkings vélos et réserver votre place en ligne, directement sur [www.diwio.com](http://www.diwio.com)



Des nouveaux services directement en ligne pour louer un vélo, réserver votre place en parking sécurisé, ou encore calculer votre itinéraire (choisir « Vélo » dans les options - [www.reseau-proximiti.fr/fr/](http://www.reseau-proximiti.fr/fr/)) et toujours des tarifs très attractifs !

Tout est prêt pour accompagner nos usagers et futurs usagers dans leur reprise du vélo !

Pour plus d'informations :

[www.proxivelo.fr](http://www.proxivelo.fr)  
04 50 07 32 21  
[contact@proxivelo.fr](mailto:contact@proxivelo.fr)



## Proxi Vélo : Le service public pour vous (re)mettre en selle !

### MES SERVICES + Géovélo



**Votre calculateur d'itinéraires !**  
Pour vos déplacements du quotidien, Géovélo vous propose le meilleur itinéraire puis vous guide en temps réel !

### Marquage Bicycode

**Donnez à votre vélo une chance de vous retrouver !**  
Le numéro gravé sur le cadre de votre vélo est référencé dans une base de données nationale. Il facilitera la restitution de votre vélo en cas de vol.  
Sur rendez-vous à Proxi vélo au tarif de 5€

### Vélo école

**Prendre ou reprendre goût au vélo :** apprentissage du vélo, remise en selle, recherche d'itinéraires sécurisés, conseils matériel et/ou sécurité, mécanique du vélo...  
Bénéficiez d'un accompagnement gratuit avec le service Proxi Vélo

### Animations vélo

**Retrouvez nos programmes d'animations sur proxivelo.fr :** contrôle technique, diagnostic gratuit de l'état de votre vélo, parcours maniabilité, balade à vélo, tests de vélo à assistance électrique.



### MON VÉLO EN LIBRE-SERVICE (TRÈS COURTE DURÉE)

Explorez la ville à votre rythme en louant un vélo en libre-service en quelques clics et découvrez la liberté de vous déplacer facilement, écologiquement et sans contrainte.

**Service à venir : plus d'informations sur proxivelo.fr**

### LOCATION DE VÉLOS ANIMATIONS PARKINGS VÉLO



www.proxivelo.fr  
04 50 07 32 21  
contact@proxivelo.fr

### OÙ LOUER MON VÉLO ?\*

#### Reignier

Gare (40 rue de Bellecombe)

Avril à octobre  
Mardi : 14h-19h  
Jeudi : 15h-19h  
Vendredi : 15h-19h  
Samеди : 9h-13h

Novembre à mars  
Mardi : 15h-18h  
Jeudi : 15h-18h  
Vendredi : 15h-18h  
Samеди : 9h-13h

#### La Roche-sur-Foron

En face de la gare (883 Avenue de la Gare)

Avril à octobre  
Mardi : 14h-19h  
Mercredi : 9h-13h  
Jeudi : 9h-13h  
Samеди : 15h-19h

Novembre à mars  
Mardi : 15h-18h  
Mercredi : 9h-13h  
Jeudi : 9h-13h  
Samеди : 15h-18h

#### Fillinges

Point de Fillinges (663 Route de la Vallée du Giffre)

Avril à octobre  
Mercredi : 15h-19h  
Jeudi : 15h-19h  
Vendredi : 9h-13h  
Samеди : 15h-19h

Novembre à mars  
Mercredi : 15h-18h  
Jeudi : 15h-18h  
Vendredi : 9h-13h  
Samеди : 15h-18h

#### Bonneville

L'Échappée (157 Rue Pertuiset)

Avril à octobre  
Mercredi : 9h-13h & 15h-19h  
Jeudi : 9h-13h  
Vendredi : 14h-19h  
Samеди : 9h-13h

Novembre à mars  
Mercredi : 10h-13h & 15h-18h  
Jeudi : 9h-13h  
Vendredi : 14h-18h  
Samеди : 9h-13h

### TARIFS LOCATION

Tarifs pleins*	Vélo à assistance électrique	Vélo classique	Vélo cargo à assistance électrique	Remorque (transport enfant ou marchandise)
3 jours	15 €	5 €	20 €	5 €
1 semaine	30 €	10 €	40 €	10 €
1 mois	55 €	25 €	75 €	25 €
3 mois	135 €	50 €	175 € <sup>(Sept-Dec)</sup>	50 €
6 mois	250 € <sup>(Sept-Dec)</sup>	100 € <sup>(Sept-Dec)</sup>		100 € <sup>(Sept-Dec)</sup>

Tarifs réduits**	Vélo à assistance électrique	Vélo classique	Vélo cargo à assistance électrique	Remorque
1 semaine	15 €	5 €	20 €	5 €
1 mois	28 €	13 €	38 €	13 €
3 mois	68 €	25 €	88 € <sup>(Sept-Dec)</sup>	25 €
6 mois	125 € <sup>(Sept-Dec)</sup>	50 € <sup>(Sept-Dec)</sup>		50 € <sup>(Sept-Dec)</sup>

Tarifs extérieurs***	Vélo à assistance électrique	Vélo classique
1 semaine	60 €	20 €
1 mois	100 €	50 €
3 mois	500 €	200 €



\* Pour les résidents et/ou salariés du territoire du SM4CC (toutes les communes des communautés de communes suivantes : Arve et Salève, Faucigny-Gilères, Pays Rochois, Quatre Rivières).

\*\* Pour les résidents et/ou salariés du territoire du SM4CC étant lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, abonnés Proxim ITI, TER, ou ayant plus de 65 ans

\*\*\* Pour toute autre personne.

(Sept-Dec) : démarrage location possible uniquement de septembre à décembre

**Caution :**  
VAE : 1000€ (500€ pour les lycéens, étudiants, +65 ans, demandeurs d'emploi)  
VAE Cargo : 2000€  
Classique : 300€  
Remorque : 300€

**Dépôt de caution :** mandat SEPA, chèque ou CB (pour une durée inférieure à 5 jours).

### OÙ STATIONNER MON VÉLO ?

Associez le vélo à d'autres transports !  
Je pars en vélo, je stationne mon vélo à la consigne collective et je prends mon train, mon bus ou mon covoiturage !

#### Gare de Reignier-Esery

20 places disponibles  
4 places de stationnement avec prise de recharge pour vélo électrique (sans surcoût)

#### Gare de Bonneville

24 places disponibles

#### P+R Queue de Borne Bonneville

18 places disponibles  
8 places de stationnement avec prise de recharge pour vélo électrique (sans surcoût).

#### P+R échangeur Est Bonneville

18 places disponibles  
8 places de stationnement avec prise de recharge pour vélo électrique (sans surcoût).

Moins de 24h	1 €
1 mois	10 €
1 an	35 €
1 an avec forfait entretien	60 €
Casier	0 €
Achat badge	5 €
Duplicata badge	10 €



\*Horaires susceptibles d'évoluer





### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal Séance du 9 janvier 2024 – 19h00

#### INFORMATION AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, les délibérations prises pendant les séances de conseil municipal ne seront désormais plus affichées en mairie. L'ensemble des actes administratifs sont désormais disponibles sur le site internet de la mairie, sur <https://www.arthaz-pont-notre-dame.fr/> onglet « MAIRIE » puis « Actes administratifs », où les usagers pourront retrouver l'ensemble de toutes les décisions prises par le Maire ou le Conseil Municipal.

Pendant, une liste des délibérations est affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie. En cas de besoin, vous pourrez faire une demande de copie de la délibération souhaitée au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Aurélien GAUFFRENET

**Présents :** Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, Monsieur Bruno THABUIS, Mesdames Marielle DONCHE, Aurélie SAGE et Messieurs Aurélien GAUFFRENET, Romain GREGORIS, Bruno MIGNOT, Nicolas METRAL.

Vanessa GRUEL est arrivée à 19h20 n'a pas pu prendre part aux votes, car ils étaient terminés.

**Pouvoirs :** Alphonso BECERRA a donné pouvoir à Aurélie SAGE

**Excusés :** Sandrine DURAND, Marion DE SERRA, Christelle METRAL, Olivier GARNIER

**Absents :** ODE Philippe, Nathalie PITTERMAN,

**Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.**

Mme la Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : DEL2024.01.03 – Foncier – Convention de servitudes et mise à disposition de la parcelle A 2401 avec ENEDIS pour la pose d'un poste de transformation. Autorisation à l'unanimité du rajout de la délibération par le Conseil Municipal.

#### Point 1

DEL2024.01.01 : Validation à l'unanimité

1. Finances – Délibération autorisant Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget 2024 – Annule et remplace DEL2023.06.03 suite erreur matérielle

#### Point 2

DEL2024.01.02 : Validation à l'unanimité

2. RH – Mise à jour tableau des emplois

#### Point 3

DEL2024.01.03 : Validation à l'unanimité

3. Foncier – Convention de servitudes ENEDIS pour poste de transformation parcelle A 2401

#### Avancée des projets en cours

- Présentation nouveau prestataire informatique suite dénonciation contrat actuel
- Point sur les commissions communales
- Point sur l'intercommunalité

#### Dates prévisionnelles des prochains conseils

Mardi 6 février 2024, sous réserve d'un ordre du jour nécessitant l'organisation d'une réunion, et 26 mars pour le vote du BP 2024

**Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h30.**



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal Séance du 26 mars 2024 – 19h00

### INFORMATION AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, les délibérations prises pendant les séances de conseil municipal ne seront désormais plus affichées en mairie. L'ensemble des actes administratifs sont désormais disponibles sur le site internet de la mairie, sur <https://www.arthaz-pont-notre-dame.fr/> onglet « MAIRIE » puis « Actes administratifs », où les usagers pourront retrouver l'ensemble de toutes les décisions prises par le Maire ou le Conseil Municipal.

Pendant, une liste des délibérations est affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie. En cas de besoin, vous pourrez faire une demande de copie de la délibération souhaitée au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Nicolas METRAL

**Présents :** Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, Monsieur Bruno THABUIS, Mesdames, Sandrine DURAND, Marion DE SERRA, Christelle METRAL, Aurélie SAGE et Messieurs Olivier GARNIER, Aurélien GAUFFRENET, Romain GREGORIS, Bruno MIGNOT, Nicolas METRAL.

Bruno MIGNOT est arrivé à 19h20 : vote à compter de la délibération n°DEL2024.02.06.

**Pouvoirs :** Vanessa GRUEL a donné pouvoir à Marion DE SERRA

**Excusés :** Néant

**Absents :** Alphonso BECERRA, Marielle DONCHE, ODE Philippe, Nathalie PITTMAN

#### Point 1

DEL2024.02.01 : Validation à l'unanimité  
1. Approbation PV séances du CM du 5.12.2023 et du 9.01.24

#### Point 2

DEL2024.02.02 : Validation à l'unanimité  
2. Rapport des décisions du maire

#### Point 3

DEL2024.02.03 : Validation à l'unanimité  
3. Finances - Approbation des comptes administratif et de gestion 2023

#### Point 4

DEL2024.02.04 : Validation à l'unanimité  
4. Finances - Affectation du résultat 2023

#### Point 5

DEL2024.02.05 : Validation à l'unanimité  
5. Finances - Vote des taux d'imposition 2024

#### Point 6

DEL2024.02.06 : Validation à l'unanimité  
6. Finances - Vote du budget primitif 2024

#### Point 7

DEL2024.02.07 : Validation à l'unanimité  
7. Finances - Attribution de subventions

#### Point 8

DEL2024.02.08 : Validation à l'unanimité  
8. Finances - Convention psychologue éducation nationale

#### Point 9

DEL2024.02.09 : Validation à l'unanimité  
9. Enfance - Mise à jour règlement de fonctionnement des services péri et extrascolaires

#### Point 10

DEL2024.02.10 : Validation à la majorité  
10. Enfance - Révision des tarifs des services péri et extrascolaires

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Régine MAYORAZ, Frédéric CHABOD, Patricia COURIOL, Sandrine DURAND, Marion DE SERRA, Christelle METRAL, Olivier GARNIER, Aurélien GAUFFRENET, Nicolas METRAL  Vanessa GRUEL par pouvoir donné à M. DE SERRA	Bruno THABUIS	Romain GREGORIS, Bruno MIGNOT, Aurélie SAGE

#### Point 11

DEL2024.02.11 : Validation à l'unanimité  
11. Foncier - Vente EPF au profit de la commune - Fin de portage

#### Point 12

DEL2024.02.12 : Validation à l'unanimité  
12. Foncier - Modalités de mise à disposition d'un terrain communal

#### Point 13

DEL2024.02.13 : Validation à l'unanimité  
13. Aménagement du territoire - Définition des ZAER

#### Point 14

DEL2024.02.14 : Validation à l'unanimité  
14. Mutualisation - Approbation d'un groupement de commandes travaux de voirie et PAV

#### Avancée des projets en cours

- Elections européennes 9 juin 2024
- Point sur les commissions communales
- Point sur l'intercommunalité

#### Dates prévisionnelles des prochains conseils

- Mardi 30 avril, mardi 21 mai, mardi 2 juillet, mardi 3 septembre 2024, sous réserve d'un ordre du jour nécessitant l'organisation d'une réunion.

#### Inauguration Aire de jeux

- Prévision sur un samedi matin, à définir

**Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h35.**



### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal Séance du 4 juin 2024 – 19h00

#### INFORMATION AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, les délibérations prises pendant les séances de conseil municipal ne seront désormais plus affichées en mairie. L'ensemble des actes administratifs sont désormais disponibles sur le site internet de la mairie, sur <https://www.arthaz-pont-notre-dame.fr/> onglet « MAIRIE » puis « Actes administratifs », où les usagers pourront retrouver l'ensemble de toutes les décisions prises par le Maire ou le Conseil Municipal.

Pendant, une liste des délibérations est affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie. En cas de besoin, vous pourrez faire une demande de copie de la délibération souhaitée au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno MIGNOT

**Présents :** Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, Monsieur Bruno THABUIS, Mesdames Marion DE SERRA, Christelle METRAL, Aurélie SAGE et Messieurs Olivier GARNIER, Aurélien GAUFFRENET, Romain GREGORIS, Bruno MIGNOT

**Pouvoirs :** néant

**Excusés :** Nicolas METRAL

**Absents :** Alphonso BECERRA, Sandrine DURAND, Vanessa GRUEL, Marielle DONCHE, ODE Philippe, Nathalie PITTERMAN

#### Point 1

DEL2024.03.01 : Validation à l'unanimité  
1. Approbation PV séance du CM 26.03.24

#### Point 2

DEL2024.03.02 : Validation à l'unanimité  
2. Rapport des décisions du maire

#### Point 3

DEL2024.03.03 : Validation à l'unanimité  
3. Finances - Attribution de subventions

#### Point 4

DEL2024.03.04 : Validation à l'unanimité  
4. Enfance – Approbation du projet de Convention Territoriale Globale (CTG) liant la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de la Haute-Savoie, Arve et Salève et la commune d'ARTHAZ PND pour la période 2024-2028

#### Point 5

DEL2024.03.05 : Validation à l'unanimité  
5. Syane – Plan de financement DER 2024

#### Point 6

DEL2024.03.06 : Validation à l'unanimité  
6. Syane – Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés

#### Point 7

DEL2024.03.07 : Validation à l'unanimité  
7. Mutualisation – ANNULE et REMPLACE DEL2024-02-14 du 26 mars 2024 – Mutualisation – Approbation d'un groupement de commande pour conclure des accords-cadres à bons de commande relatifs aux travaux de voirie

#### Point 8

DEL2024.03.08 : Validation à l'unanimité  
8. Mutualisation – ANNULE et REMPLACE DEL2024-02-14 du 26 mars 2024 – Approbation d'un groupement de commande pour conclure des accords-cadres à bons de commande relatifs aux aménagements de Points d'Apports Volontaires (PAV)

#### Avancée des projets en cours

- RAPPEL : Elections européennes 9 juin 2024
- Point sur les commissions communales
- Point sur l'intercommunalité

#### Dates prévisionnelles des prochains conseils

- Mardi 2 juillet, mardi 3 septembre 2024, sous réserve d'un ordre du jour nécessitant l'organisation d'une réunion.

#### Inauguration Aire de jeux

- Vendredi 5 juillet 2024 à 19h00

**Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h15.**

### Incivilités

Voici des exemples de trésors retrouvés par nos employés communaux:



# STOP

## MOUSTIQUE-TIGRE

### « C'est le moment ... »

Le moustique-tigre ne va pas tarder à faire son grand retour dès les beaux jours !

Les œufs pondus l'année dernière vont éclore avec la hausse des températures.

Il est primordial d'adopter les bons gestes afin d'éliminer cette première génération de moustique tigre :

- Identifiez et neutralisez les gîtes larvaires (trier, couvrir, ranger ou éliminer) au sein des espaces communaux, des voies publiques et des centres techniques,
- Videz les contenants d'eau avec déjà des larves présentes,
- Traitez les gîtes non supprimables (avaloirs en eaux, coffrets techniques) avec un larvicide (bactérie *Bacillus thuringiensis israelensis*).

Des informations supplémentaires sont disponibles sur [AgirMoustique.fr](http://AgirMoustique.fr) (flyers, plaquettes, affiches, ...).

## La Lettre d'information



  
**RÉPUBLIQUE  
 FRANÇAISE**  
*Liberté  
 Égalité  
 Fraternité*

**ars**  
 Agence Régionale de Santé  
 Auvergne-Rhône-Alpes

**Parlons droit de la famille...**

**Quand ?**  
À tout moment, pendant la grossesse (après la déclaration), ou après la naissance de l'enfant.

**Pourquoi ?**  
Etablir le lien de filiation, exercer son autorité parentale, transmettre son nom\*.  
*\*Le nom choisi pour le 1<sup>er</sup> enfant sera le même pour tous les enfants à venir du couple.*

**Qui ?**  
Le père,  
La mère,  
Les 2 parents ensemble (reconnaissance conjointe)

**Comment ?**  
Dans n'importe quelle mairie, avec une pièce d'identité.  
Un acte sera établi, qui devra être présenté lors de la déclaration de naissance.

**La reconnaissance, à quoi ça sert, comment faire ?**

**Parlons droit de la famille...**

**Et dans les faits, à quoi ça sert vraiment ?**

**La reconnaissance, le plus tôt, c'est le mieux !**

**Si la filiation de la mère s'établit automatiquement par l'accouchement, pour le père, sans lien de mariage, il n'y a pas d'automatisme.**

**En cas de souci de santé de la mère (ou de son décès pendant l'accouchement) :**  
La reconnaissance permettra au père d'être le responsable légal de l'enfant.

**En cas de décès du père :**  
La reconnaissance établira le lien de filiation, et permettra de transmettre son nom à l'enfant reconnu, ainsi que son héritage.

**En cas de séparation :**  
Le père devra assumer ses responsabilités vis-à-vis de l'enfant reconnu.

**Parlons droit de la famille...**

**1<sup>er</sup> cas : vous êtes mariés :**  
reconnaissance inutile.  
Filiation automatique pour les 2 parents.  
Attention ! Le mari est présumé le père de l'enfant.

**2<sup>ème</sup> cas : vous êtes mariés, le mari n'est pas le père :**  
En l'absence de démarches, le mari de la mère est automatiquement considéré comme le père de l'enfant. Une action de désaveu de paternité peut intervenir dans les 6 mois de la naissance de l'enfant.  
La présomption de paternité pour le mari ne peut être écartée qu'après séparation de corps ou de divorce, si l'enfant naît plus de 300 jours après le jugement.  
La mère peut, seule ou avec le père biologique de l'enfant, faire une reconnaissance sous son nom de jeune fille.

**3<sup>ème</sup> cas : vous n'êtes pas marié.e.s :**  
La reconnaissance permet d'établir le lien de filiation entre le père et l'enfant, cela évite, si le père disparaît, à l'enfant d'être né de père inconnu au regard de l'état civil.

**Dans les détails...**

**Parlons droit de la famille...**

**Spécificités particulières :**

1. La reconnaissance peut se faire quelle que soit la situation maritale du père (il peut être marié à une autre femme).
2. La reconnaissance n'est pas automatique, c'est une démarche volontaire.

**Le choix du nom de famille :**  
En cas de filiation établie à l'égard des 2 parents, ils peuvent choisir le nom de l'enfant ; le nom du père, de la mère, ou des 2 parents, dans l'ordre qu'ils souhaitent.  
En l'absence de déclaration conjointe, l'enfant prendra le nom du père.  
En cas de désaccord, l'enfant prendra les noms des 2 parents, accolés, dans l'ordre alphabétique.

**Attention : le nom transmis au 1<sup>er</sup> enfant sera le même pour tous les enfants du couple.**

**Dans les détails...**

## 2<sup>ème</sup> TRANCHE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC printemps 2024

Centre Bourg, les Terreaux, Coudry, les Échelettes

- 40 points lumineux ont été rénovés (Passage en version leds) dont 1 mât remplacé
- 2 armoires électriques supprimées et 1 rénovées
- Bilan des puissances installées :
  - o Déposées = 5550W
  - o Posées = 1887 W

La 3<sup>ème</sup> et dernière tranche se fera à l'automne 2024

## AGENDA FIN 2024

AG Familles Rurales	Mardi 3 Septembre à 18h30
Loto Arthaz ENTRAIDE	Samedi 12 Octobre
AG Sou des écoles	Vendredi 18 Octobre à 20h45
Halloween Sou des écoles	Samedi 19 Octobre
Théâtre	Samedi 2 Novembre
Loto Foot Arthaz	Samedi 16 Novembre
Gratifieria CCAS	Samedi 23 Novembre
Soirée Mabouya	Samedi 30 Novembre
Marché de Noël Arthaz ENTRAIDE	Samedi 7 et Dimanche 8 Décembre
Noël de l'école	Mardi 17 Décembre

**Merci de consulter le panneau lumineux d'information, le site internet ou de contacter la mairie pour valider les informations relatives aux dates et horaires.**

# INFOS PRATIQUES

## **MAIRIE**

94, route de Pont Notre-Dame  
74 380 Arthaz Pont Notre-Dame  
Tél.: 04 50 36 01 78  
Mail: [mairie@arthazpnd.fr](mailto:mairie@arthazpnd.fr)

### **Heures d'ouverture mairie :**

lundi de 9h à 12h  
mardi de 9h à 12h et de 14h à 19h  
mercredi de 9h à 12h  
jeudi de 9h à 12h  
vendredi de 9h à 12h  
samedi : fermé

## **POSTE**

Tél.: 04 50 36 03 01

### **Heures d'ouverture Poste :**

lundi de 8 h 30 à 12h  
mardi de 8 h 30 à 12h  
mercredi : fermé  
jeudi de 8 h 30 à 12h  
vendredi de 8 h 30 à 12h  
samedi de 9h à 12h

### **Heures d'ouverture Bibliothèque :**

jeudi de 16h à 18h

## **Gendarmerie Reignier-Esery**

Tél.: 04 50 95 75 11

## **Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe**

Tél.: 04 50 95 71 63

## **Dépannage eau**

Tél.: 06 83 74 42 06

## **Dépannage assainissement**

Tél.: 06 77 04 19 50

## **Communauté de Communes Arve et Salève**

Tél.: 04 50 43 46 14

## **Déchèterie intercommunale des Rocailles**

1496, Route des rocailles  
74930 Reignier-Esery  
Tél.: 09 70 21 09 36

Ouvert du Mardi au Samedi (sauf jours Fériés)  
de 8 h 30 à 12h et de 14h à 18h

La Commission Communication remercie les associations, l'équipe enseignante, le personnel communal qui ont contribué à l'élaboration de ce bulletin.

Nous espérons que ce bulletin vous fera plaisir.  
La commission vous souhaite un bel été.



Rédaction Commission communication : Sandrine DURAND, Bruno MIGNOT, Olivier GARNIER, Vanessa GRUEL et Bruno THABUIS.  
Directeur de la publication : Régine MAYORAZ  
Mise en page et impression Offset Service – Reignier 04 50 43 43 02